

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille le 24/10/16

Service connaissance, aménagement durable, évaluation
Unité évaluation environnementale

Adresse postale :

16, rue Zattara
CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

Madame, Monsieur,

Conformément aux l'article R104-8 et suivants et R104-23 du code de l'urbanisme, vous avez saisi l'Autorité environnementale, par courrier reçu par mes services le 19/12/16 pour avis sur le projet de PLU d'Eourres.

J'accuse réception de votre saisine et vous rappelle que je dispose de 3 mois pour émettre cet avis qui devra figurer dans le dossier d'enquête publique ou la procédure de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation
Le chef adjoint de l'unité évaluation environnementale
DREAL/SCADE/UEE



Christophe Freydier